



ENVIRONNEMENT, ECO-GESTES

Compostage & broyage des déchets verts

Les solutions au recyclage de vos déchets végétaux à Thoury-Ferrottes.

Le compostage



Le compostage est un moyen simple de valoriser les matières biodégradables présentes dans nos ordures ménagères : les restes de repas, les épluchures, les papiers souillés, les fleurs coupées...

Ces matières représentent plus d'un tiers de nos poubelles. On y ajoute des déchets de jardins, complètement nécessaire au bon compostage. Le produit obtenu est un engrais comparable à l'humus, très utile en jardinage et en agriculture...



Guide du compostage (2 Mo) ([/sites/thoury-ferrottes.fr/files/media/downloads/guide-du-compostage.pdf](https://sites/thoury-ferrottes.fr/files/media/downloads/guide-du-compostage.pdf))

PDF
1.89 Mo

Comment obtenir un composteur individuel ?



Depuis 2010, le SIRMOTOM met gratuitement à votre disposition un composteur en bois. L'association d'insertion « A.I.P. REFON Ensemble environnement » assure la livraison et l'installation du composteur adapté à votre jardin.

CONTACT



SIRMOTOM

22 rue de la Grande Haie
77130 Montereau-Fault-Yonne

@ Courriel

☎ 0 800 45 63 15

🌐 Demande de composteur (<https://www.sirmotom.fr/formulaires/formulaire-de-composteur-individuel.html>)

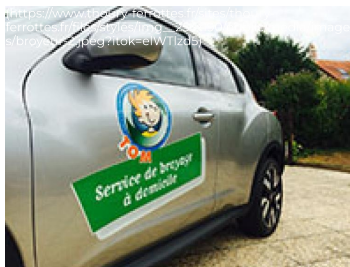
🌐 Demande de broyage (<https://www.sirmotom.fr/formulaires/formulaire-broyage-a-domicile.html>)

Choix de composteurs

Volume	Adapté à un jardin...	Dimensions
300 litres	Jusqu'à 500 m ²	80 cm x 60 cm x 80 cm
600 litres	Jusqu'à 1 000 m ²	1 m x 92 cm x 80 cm
800 litres	De plus de 1 000 m	1 m x 99,5 cm x 80 cm

Le broyage à domicile

Vous avez beaucoup de branchages dans votre jardin et vous désirez vous en débarrasser facilement : utilisez le service de broyage du SIRMOTOM !



Outre l'avantage de réduire le volume de vos déchets, il vous évitera également des déplacements à la déchèterie puisque le broyat obtenu pourra être utilisé dans votre jardin : en paillage au pied des haies ou autour des cultures et des plantes pour limiter l'évaporation de l'eau ou lutter contre la pousse des plantes indésirables ; dans le composteur, pour équilibrer les apports entre matières.

Ne pas dépasser 10 m³ de déchets verts à broyer, ou 2h de travail par intervention. Le volume de déchets verts minimum requis est de 3 m³ et le diamètre des déchets verts acceptés de 1 à 13 cm.

Une participation forfaitaire de 15 € l'intervention sera demandée.

CONTENUS ASSOCIÉS

 DÉCHETTERIE

 TRI DES DÉCHETS